RÉGION NORMANDIE

Appel à Manifestation d'Intérêt "Territoires et climat"

Les premiers résultats du GIEC normand, créé en décembre 2019 à l'initiative du Président de Région, démontrent la nécessité d'adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique et le besoin d'aider les collectivités dans la compréhension des enjeux et ainsi faciliter leur passage à l'action.

C'est la raison pour laquelle la Région Normandie souhaite mettre en place à leur attention un dispositif d'accompagnement inédit vers l'adaptation et la résilience territoriale face au changement climatique.

L'AMI « Territoires et Climat » est mis en place en partenariat avec l'ADEME et l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD).

Objectifs

Ce dispositif vise à accompagner jusqu'à 20 collectivités normandes désireuses de devenir plus résilientes face aux conséquences du changement climatique propres à leur territoire. Cet accompagnement leur permettra de :

- Faire monter en compétence sur les enjeux d'adaptation au changement climatique des élus et des agents des collectivités locales, ainsi que des acteurs du territoire ;
- Définir une feuille de route opérationnelle en identifiant des premières actions concrètes ;
- Engager la mise en œuvre de ces premières actions phares d'adaptation pour aller vers un territoire plus résilient. L'EPCI candidate sur l'un ou l'autre des deux parcours selon les travaux réalisés sur l'adaptation au changement climatique et selon son degré de maturité.

Deux parcours spécifiques sont proposés aux territoires souhaitant candidater à l'AMI :

- Un parcours sur l’Adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Un parcours sur la Résilience territoriale face au changement climatique.

L’accompagnement technique et financier de la Région Normandie portent spécifiquement sur le parcours « Adaptation au changement climatique » proposés dans le cadre de ce programme commun.

Les étapes de ce parcours consistent à :

- Acculturer et former les élus et les agents au changement climatique ;
- S’interroger, au vu des travaux du GIEC normand, sur l’avenir du territoire à l’horizon 2050 et 2100 et les conséquences les plus impactantes du changement climatique spécifiquement pour ce territoire ;
- Mobiliser l’ingénierie du territoire pour définir une feuille de route en réponse à ces conséquences, associer et mobiliser les acteurs du territoire, initier et suivre les actions concrètes ;
- Mettre en œuvre des premières actions concrètes en lien avec cette feuille de route.

Le cahier des charges explicite le contenu des deux parcours, en précise les enjeux et les attentes.

Bénéficiaires

Ce dispositif s’adresse aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Normandie, avec la nécessité qu’ils associent les communes de leur territoire.

Caractéristiques de l’aide

Pour être éligible à ce dispositif, les territoires devront :

- Démontrer qu’ils ont déjà engagé des actions sur le champ de l’atténuation du changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) ;

- Être à jour de leurs obligations réglementaires (PCAET, PLPDMA…) et proposer des actions permettant d’aller au-delà de ces obligations ;

- Identifier au moins deux coordonnateurs de la démarche au sein du territoire, composé d’au moins 1 élu et 1 technicien ;

- Respecter, dans la phase d’élaboration, puis de mise en œuvre de leur feuille de route, les principes et méthodes d’une conduite de projet : pilotage, transversalité, amélioration continue, participation (impliquer et mobiliser la société civile aux différentes phases du projet), évaluation.

Financement
Seuls les EPCI ayant été lauréats de l'AMI 2023 peuvent prétendre à l'accompagnement financier de la Région Normandie (parcours adaptation aux conséquences du changement climatique) ou de l'ADEME Normandie (parcours résilience).
Sur le parcours adaptation, l'aide proposée par la Région Normandie est plafonnée à 50 000 €, sur une durée maximale de 2 ans financera le parcours « adaptation ».

Dépenses éligibles :
- Les dépenses de personnel ;
- Les prestations de conseils et d'études, de formations ;
- Les frais d'animation destinés à formaliser une feuille de route locale d'adaptation face au changement climatique

Dépenses exclues : les frais généraux de la structure porteuse.

Contacts

Contact

BAUDRY Delphine

Direction Energies, Environnement et Développement Durable

Service énergies renouvelables et économie circulaire

Chargée de projets Territoires et Climat

02 31 06 97 46

delphine.baudry@normandie.fr